



157275 - Si on adopte la vision du croissant lunaire déclarée dans un autre pays, peut on retarder l'accomplissement de la prière de la Fête pour la faire avec ses compatriotes?

question

Je ne commence le jeûne ni ne le termine selon ma vision personnelle du croissant lunaire mais sur la base du témoignage de deux musulmans intègres. Je tiens à l'unité dans le jeûne et y entre avec la majorité comme j'en sors avec elle car nous sommes tous musulmans vivant en terre d'Islam qui s'étend de l'Indonésie au Maroc. Ma question porte sur la prière de la Fête. Je ne peux pas voyager pour accomplir cette prière.. Si je l'accomplis avec mes compatriotes, quitte à la retarder, mon acte serait-il valide ou devrais-je m'abstenir de prier et me priver de la récompense? Il n'y a ni moyen ni puissance qu'en Allah...

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Si vos compatriotes comptent sur la vision du croissant lunaire telle que prévue par la charia, vous pouvez commencer le jeûne et le terminer avec eux. Il ne vous est pas permis de vous démarquer d'eux pour adopter la vision d'autres en vertu de la parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui): **le jeûne commence le jour où vous le commencez et se termine le jour où vous le terminez et le jour du sacrifice est le jour que vous prenez pour tel.** (Rapporté par at.-Tirmidhi 697). Certains ulémas ont expliqué ce hadith en ces termes: **cela signifie qu'on doit commencer le jeûne et le terminer avec la majorité. Ce hadith est jugé authentique par al-Albani dans Sahihat.-Tirmidhi.**

Si vous adoptez la doctrine de celui qui dit que la vision du croissant dans un pays est valable pour tous les autres pays et que sur cette base le jour de la Fête pour vous précède celui retenu comme



tel par vos compatriotes, vous dissimulez votre non observance du jeûne et vous faites la prière de la Fête avec eux le lendemain à titre de rattrapage.

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: Si vous pensez qu'il faut se conformer au premier avis selon lequel quand la vision du croissant lunaire est légalement attestée dans un des pays musulmans, tout le monde doit s'y conformer et si votre pays n'applique pas cet avis puisqu'il a adopté l'un des deux autres avis, dans ce cas, il ne convient pas que vous affichiez votre désaccord car cette attitude pourrait provoquer désordre, troubles et tiraillements. Vous pouvez jeûner secrètement en Ramadan et cesser le jeûne secrètement en Shawwal. Il ne convient pas de se mettre en désaccord avec les autres car ce n'est pas recommandé par l'Islam. Extrait de madjmou fatawa Cheikh Ibn Outhaymie, 19/44).

Allah le sait mieux.